

Stationnement

La ville de Thorigny est un territoire stratégique : traversée par la Marne et par deux routes départementales, elle dispose aussi d'une gare ferroviaire et d'une gare routière ce qui implique de nombreuses contraintes dans les déplacements de chacun mais aussi des atouts indéniables.

Les nouvelles règles de stationnement

THORIGNY SUR MARNE

STATIONNEMENT CENTRE-VILLE

Thorigny-sur-Marne



MARNEetGONDOIRE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

**DES TARIFS ADAPTES À VOTRE RYTHME !
DES PLACES POUR LES USAGERS !**

**Attention, le 10 mai 2021,
le stationnement payant redémarre**



Le stationnement dans les rues du centre-ville est exceptionnellement gratuit depuis plusieurs mois.

À compter du 10 mai 2021, les places des rues suivantes seront à nouveau payantes :

Rue Cornilliot **Parking Mairie / Esplanade** **Rue du Moustier** **Place Leclerc**



LES RÈGLES

- **Stationnement payant** tous les jours de 09h00 à 18h00 **sauf samedi après-midi, dimanche, jours fériés et vacances scolaires d'été.**
- **Première heure gratuite pour tous**

MODE D'EMPLOI

- Indiquez votre plaque d'immatriculation, la durée de votre stationnement directement sur l'horodateur.
- abonnement mensuel à tarif préférentiel (demande à effectuer auprès de l'Accueil à la population).
- 50% sur le prix de l'abonnement mensuel pour les riverains sans places au domicile (demande à effectuer auprès de l'Accueil à la population). Places non garanties.

+ d'infos sur les tarifs et les modalités :
www.thoirigny.fr

[mes services / transport / stationnement](#)

POURQUOI LE STATIONNEMENT PAYANT ?

Trop de places sont occupées en journée par des usagers qui utilisent le stationnement dans les rues comme parking-relais pour la gare SNCF.

Le centre-ville doit rester facilement accessible aux usagers du quotidien pour accéder aux commerces, aux services publics, aux équipements.

Le stationnement payant va permettre une rotation des places pour permettre le stationnement de toutes et tous !

d'infos • Vivre à Thoirigny • #vivreathoirigny • @Villedethoirigny • 01 60 07 89 89

Vous souhaitez obtenir un abonnement mensuel

Pour cela, rendez-vous à l'Accueil à la population en mairie avec :

- Un justificatif de domicile (de moins de 3 mois)
- une copie de votre pièce d'identité valide
- une copie de votre carte grise

Vous pourrez obtenir votre abonnement mensuel au tarif de 38 € par mois.

Vous êtes riverain habitant rue du Moustier, place Leclerc, rue Cornilliot, sans accès à une place de parking au domicile

Pour cela, rendez-vous à l'Accueil à la population en mairie avec :

- Un justificatif de domicile (de moins de 3 mois)
- une copie de votre pièce d'identité valide
- une copie de votre carte grise
- une attestation du bailleur de non possession de place de stationnement pour les locataires, ou attestation sur l'honneur pour les propriétaires.

Vous pourrez obtenir votre abonnement mensuel au tarif préférentiel (50% de réduction) de 19 € par mois.

À télécharger

TARIFS STATIONNEMENT 2021 355.69 Ko

Carte de stationnement et de circulation



Carte de stationnement et de circulation (PDF - 8,3 Mo)

À télécharger

TARIFS STATIONNEMENT 2021 355.69 Ko

Carte de stationnement et de circulation (Plan 2017) 8.3 Mo

GUICHET UNIQUE

Mairie de Thorigny-sur-Marne
1 rue Gambetta

SUIVEZ NOUS SUR
FACEBOOK

SUIVEZ NOUS SUR
TWITTER

You
are
using
a
browser
that
is
not
supported
by
the
Google